

LA FILLE DE LA COMÉDIENNE L'HÉRITAGE D'ARTHUR

De tous mes livres, deux ont eu des ennuis avec la police, — cette police spéciale qui s'applique au colportage dans les gares de chemin de fer :

L'un, les *Amours de Jacques*, parce qu'il s'y trouve un membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul un peu naïf, et que, sous l'Empire, il était interdit de toucher aux dévots qui prêtaient à rire, de peur de blesser l'Impératrice racontait-on.

L'autre, celui-ci même, parce que j'y ai peint un prêtre homme d'affaires, et que sous le gouvernement de l'ordre moral, tout ce qui appartenait au monde clérical était sacré.

Il est vrai qu'il fut frappé en bonne compagnie, puisque du même coup étaient interdits : *Fromont jeune*, d'A. Daudet, et *Barnabé*, de Ferdinand Fabre. Cela ne fut passans faire un certain bruit, les journaux en parlèrent; je me fâchai moi-même, et comme le chef du bureau de la presse au ministère de l'Intérieur était un ancien confrère avec qui

j'avais eu les meilleures relations lorsqu'il était secrétaire de la rédaction du *Journal des Débats*, j me rendis près de lui pour expliquer mon affaire en même temps que celle de mes confrères. Mais qu'un même homme se ressemble peu, lorsque d journaliste il est devenu bureaucrate. Je n'obtins rien, et comme je ne voulais pas abandonner la partie, je priai le comité de la Société des Gens de Lettres de demander une audience au ministre lui-même : M. Buffet, pour plaider auprès de lui la cause de mes deux confrères et la mienne ; le Comité désigna pour le représenter son président Paul Féval, son délégué, Emmanuel Gonzalès, et moi.

Par une belle journée d'avril, ni chaude, ni froide — le temps a son importance dans l'affaire, — j'arrive au ministère avec Gonzalès, et nous attendons Féval. Les minutes s'écoulaient, Féval ne vient pas.

— Vous comptez sur Féval? dis-je à Gonzalès.

— Pourquoi nous lâcherait-il?

— Parce qu'il ne doit pas vouloir prendre officiellement parti dans une question où l'influence cléricalle va être discutée; défendre le roman de Dau det, refusé pour immoralité par la commission, ne le gênerait pas, mais il n'en serait pas de même s'il devait défendre le roman de Fabre et le mien refusés pour avoir mis en scène des gens d'église.

— Est-ce que dans nos dîners il ne raconte pas sur les gens d'église de la Bretagne des histoires d'une drôlerie salée?

— Dans nos dîners nous sommes chez nous. Ce qui se raconte entre nous n'a pas d'importance, ce que nous allons dire ici peut en avoir : qui sait si je

ne publierai pas demain le récit de notre audience?

Féval entre, et Gonzalès me lance un regard de reproches : n'étais-je pas dans mon tort en admettant que Féval pouvait lâcher ses confrères? Il arrivait notre brave président, un peu en retard, voilà tout.

Mais il n'était pas seulement en retard, il était aussi en détresse, donnant tous les signes classiques du trouble, de la fatigue et de l'accablement; ce n'était pas du tout le Féval que nous étions habitués à voir joyeux, hilare, blagueur, tout plein d'esprit dans ses histoires de table.

— Qu'avez-vous donc?

— Je me sens très mal à l'aise; en sortant du mariage de la fille de Camille Doucet j'ai pris par les ponts et je ne serais pas surpris d'avoir attrapé un coup de soleil.

— Il est si chaud que ça?

— Terrible, cher ami; vous savez ce qu'est le soleil de printemps; aussi si vous n'avez pas absolument besoin de moi, je vais aller me coucher; je ne pourrais pas dire deux mots.

Je répondis :

— Moi, je n'ai pas besoin de vous, c'est Daudet, c'est Fabre, c'est la Société que vous représentez qui ont besoin de vous.

— Vous les défendrez mieux que moi, cher ami, beaucoup mieux; leur cause gagnera à être dans vos mains plutôt que dans les miennes.

Il ne perdait pas l'esprit notre président, ni les mots drôles.

— Alors, allez vous coucher, allez vite; vous avez la fièvre.

Et je lui sifflai l'air du *Barbier*.

Il était si content de pouvoir nous échapper qu'il ne prit pas le temps de se fâcher.

Bientôt le ministre nous reçut, ayant près de lui le sous-chef de cabinet M. Eugène Dufeuille, avec qui je me trouvais dans les meilleurs termes.

Le départ de Féval m'avait fait l'orateur de notre délégation, je pris la parole; mais aux premiers mots, je vis que le ministre ignorait entièrement la question du colportage telle qu'on l'entendait dans ses bureaux, ledit colportage ne s'appliquant pas seulement, comme il le croyait, au porte-balle qui s'en va de village en village, offrir clandestinement des livres obscènes aux paysans grivois, mais qu'on l'étendait encore à l'autorisation de vente aux librairies établies dans les gares de chemin de fer, qui offrent leurs livres très ostensiblement, sans sollicitations d'aucune sorte.

Je tâchai d'expliquer cela discrètement, comme il convient, quand on s'adresse à un ministre qui est censé savoir tout ce qui est du ressort de son ministère.

— Alors vous vous plaignez, dit-il, que des livres qui, selon vous, mériteraient d'être autorisés, aient été défendus?

— Parfaitement; mais il n'y a pas que nous qui jugions ces livres à un autre point de vue que la commission du colportage, il y a aussi des esprits éminents faisant autorité dans les lettres qui pensent comme nous.

Et tirant de ma poche un numéro du *Journal des Débats*, en date du 19 février 1875, je lus :

« Trois romans remarquables ont paru dans ces derniers temps : *Barnabé*, par Ferdinand Fabre ; *Fromont jeune et Risler aîné*, par Alphonse Daudet ; *la Fille de la Comédienne* et *l'Héritage d'Arthur*, par Hector Malot. Les noms des auteurs sont connus, mais moins qu'ils ne devraient l'être. Ils font honneur à notre littérature, et il y a plaisir à leur rendre justice, car ils ont tous de la conscience et du talent. »

— Vous voudrez bien remarquer monsieur le ministre, repris-je, que si ces romans font honneur à notre littérature, comme le dit M. Taine dont l'opinion est considérable, il est bizarre que la commission du colportage les proscrive.

— Quelles sont ses raisons ?

— Nous les ignorons ; elle autorise, elle refuse sans motiver ses arrêts ; de même elle rend ces arrêts, au bout d'un mois, au bout de six mois d'examen, comme il lui plaît, si bien qu'il arrive ceci : c'est que, quand à la fin elle autorise la vente d'un livre dans les gares, personne ne pense plus à acheter ce livre, attendu que les romans sont des primeurs qui ont leur saison, et cette saison passe vite pour le plus grand nombre.

— Je n'ai jamais lu de romans, dit le ministre.

— Il y a de grands ministres qui en ont fait de remarquables, comme Disraeli ; il y en a d'autres qui en lisaient tous les jours, comme M. Guizot.

Je vis que M. Buffet, stupéfié, s'imaginait que c'était là une histoire à dormir debout ; je crus devoir insister :

— Je tiens le fait de M. Cuvillier-Fleury, qui

m'a raconté que toutes les fois qu'il pouvait, M. Guizot quittait la Chambre vers cinq heures pour aller s'enfermer dans son cabinet, où, jusqu'au dîner, il lisait des romans, tantôt anglais, tantôt français; ce qui était, disait-il, sa manière d'étudier le monde où il n'allait point.

— Enfin, messieurs, je lirai ceux sur lesquels vous appelez mon attention, et je vous promets une décision prompte.

Au bout de trois ou quatre jours, on nous fit savoir que l'interdiction était levée pour *Fromont jeune et Risler aîné* (qui d'ailleurs devait être peu après couronné par l'Académie française, moins rigoureuse que la commission du colportage); mais qu'elle était maintenue pour *Barnabé*, ainsi que pour la *Fille de la Comédienne* et l'*Héritage d'Arthur*.

Qu'on m'eût frappé c'était tout naturel, j'avais eu le mauvais goût de réclamer et de troubler la tranquillité d'un tas de fonctionnaires; mais Fabre qui n'avait rien dit, pourquoi diable le joignait-on à moi, au lieu de le réunir à Daudet, si ce n'était pour n'avoir pas l'air de se venger de moi?

Je continuai à me plaindre dans les journaux, dont un bon nombre prirent notre défense.

Il y avait à ce moment au ministère de la justice une commission qui s'occupait de préparer une loi sur la presse, — il y a toujours une commission en train de préparer une loi sur la presse. Elle me convoqua.

Quand j'arrive je trouve un vaste salon plein de personnages à la mine grave: conseillers d'État, députés, magistrats, qui jouent à s'y tromper les

figures de cire. Parmi eux un seul est affable, aimable, souriant : c'est M. Bardoux; mais parmi les plus dignes se fait remarquer par sa belle tenue un magistrat, avec qui j'ai été en relations presque amicales; nos regards se croisent, et je comprends qu'il ne désire pas que dans ce lieu auguste nous ayons l'air de trop nous connaître; une courte inclinaison de tête de sa part, et c'est tout; de la mienne rien. Le ministre entre, l'abord peu aimable aussi celui-là : c'était M. Dufaure.

La séance commence, et l'on me donne la parole : j'expose nos plaintes et raconte mon entrevue avec M. Buffet; sa promesse gracieuse de lire *tout de suite* nos romans; et son refus de lever l'interdiction qui ne se fait pas attendre plus de cinq jours.

Précisément pendant ces cinq jours il s'était produit à l'Assemblée une discussion très vive, à propos d'un rapport sur des complots bonapartistes, et M. Buffet, pour ne pas se prononcer sur ce rapport, avait déclaré que le temps lui avait manqué pour le lire; ce qui avait paru assez vif.

— C'est la faute de nos romans, dis-je en terminant mon récit.

M. Dufaure, qui était à l'état de guerre ouverte avec son collègue, voulut bien rire de cette observation et aussitôt, mais pas plus tôt, tout le monde en rit avec lui.

Et quand je sortis, mon magistrat vint à moi les deux mains tendues : on pouvait me connaître, j'avais fait rire le maître.